



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 118 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents20
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
URBANISME

**Procédure de modification simplifiée des Plans
d'Occupation des Sols des communes – Avenant n°1 au
marché de mission d'assistance et de suivi des procédures
de modifications simplifiées des Plans d'occupation
des sols**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017118-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 118 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents20
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
URBANISME

**Procédure de modification simplifiée des Plans
d'Occupation des Sols des communes – Avenant n°1 au
marché de mission d'assistance et de suivi des procédures
de modifications simplifiées des Plans d'occupation
des sols**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5216-5,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 et suivants et R.153-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement l'article 139-5°,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le premier groupe de l'article 5.1 dont le plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale : étude, élaboration, révision, suivi du plan local d'urbanisme intercommunal, plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, approuvé par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,

Vu l'arrêté n° 2017-011 du 14 novembre 2017 prescrivant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Sainte Marie de Ré,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant qu'un marché relatif à une mission d'assistance et de suivi des procédures de modifications simplifiées des plans d'occupation des sols a été notifié au cabinet Atelier sites et Projets, en date du 26 juin 2017 ;

Considérant que ce marché est décomposé en quatre tranches fermes ayant pour objet les modifications simplifiées des plans d'occupations des sols des communes d'Ars en Ré, Saint Clément des Baleines, La Couarde sur Mer, le Bois Plage en Ré et une tranche optionnelle relative à la modification simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Sainte Marie de Ré,

Considérant que la tranche optionnelle relative à la modification simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Sainte Marie de Ré a été affermie en date du 13 octobre 2017,

Considérant que les travaux préparatoires à cette procédure nécessitent plus de temps de travail que prévu initialement, liés notamment à la prise en compte du Site Patrimonial Remarquable et le contrôle de la compatibilité du projet de rédaction proposée avec cette servitude,

DE PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017118-DE
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 118 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents20
Votants26
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
URBANISME**

**Procédure de modification simplifiée des Plans
d'Occupation des Sols des communes – Avenant n°1 au
marché de mission d'assistance et de suivi des procédures
de modifications simplifiées des Plans d'occupation
des sols**

Considérant que le projet a nécessité des échanges et réunions supplémentaires à la finalisation de la procédure,

Considérant que la rédaction de l'exposé des motifs nécessite un temps de travail plus important au regard des modifications apportées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de mission d'assistance et de suivi des procédures de modifications simplifiées des Plans d'Occupation des Sols, d'un montant de 3 440,00€ HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant avec le cabinet Atelier Sites et projets représenté par Monsieur Franck Bonhome.

Affichée le : **19 décembre 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017118-DE
Reçu le 19/12/2017



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

AVENANT N°1

2017_265 – Mission d'assistance et de suivi des procédures de modifications simplifiées des plans d'occupation des sols

• **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes de l'Ile de Ré

3 rue du Père Ignace

CS 28001

17410 SAINT MARTIN DE RE

Représentée par Lionel QUILLET, Président

• **MANDATAIRE DU GROUPEMENT:**

ATELIER SITES ET PROJETS

5, rue de la Marne

85600 MONTAIGU

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ :**

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Comptable public assignataire des Paiements : Madame la Trésorière Principale de Saint Martin de Ré

Date de notification du marché: 26 juin 2017.

Entre les soussignés :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré
- D'une part,
- Et,
- Le cabinet « ATELIER SITES ET PROJETS », représenté par Monsieur Franck BONHOME, co gérant.

D'autre part,

AR PREFECTURE

017-245700459-20171215-02017118-DE
2017_265 Avenant
Reçu le 19/12/2017

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'article 2 du cahier des clauses valant acte d'engagement précise que le marché fait l'objet d'un lot unique décomposé en quatre tranches fermes :

- Modification simplifiée du POS d'Ars en Ré ;
- Modification du POS de Saint Clément des Baleines ;
- Modification du POS de La Couarde sur Mer ;
- Modification du POS du Bois Plage ;

Et une tranche optionnelle affermie en date du 13 octobre 2017.

- Modification simplifiée du POS de Sainte Marie de Ré ;

L'objet du présent avenant est de réévaluer le montant de la tranche optionnelle, du fait d'un temps de travail plus important, devenu nécessaire pour parfaire l'achèvement de la phase 1 relative à l'élaboration du dossier mis à disposition du public et notamment, la conception et la rédaction de l'exposé des motifs et du règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Le montant total toutes phases incluses, fixé à l'article 6 du cahier des clauses valant acte d'engagement précise que le marché s'élève à 16 500,00€ HT.

L'article 6 est ainsi modifié :

Le montant de la mission, toutes phases incluses s'élève à 19 940 ,00 € HT.

Le nouveau montant de la tranche optionnelle relative à la modification du POS de sainte Marie est de 6500,00€ HT soit 7 800,00€ TTC.

AR PREFECTURE

017-245700459-20171215-02017118-DE
2017-265 Avenant
Reçu le 19/12/2017

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

	Montant initial du marché	Avenant 1	Montant du marché après avenant 1
		En plus-value	
TOTAL HT	16 500,00 €	3 440,00 €	19 940,00 €
TVA	3 300,00 €	688,00 €	3 988,00€
TOTAL TTC	19 800,00€	4 128,00 €	23 928,00 €

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
Le Président,

Lionel QUILLET

Le titulaire,

(Nom, prénom, fonction)

AR PREFECTURE

017-24500459-20171215-02017118-DE
2017-265 Avenant
Reçu le 19/12/2017